

> HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Géographie / classe de Troisième

Thème 2 – Pourquoi et comment aménager le territoire ?

- Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.
- Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique.

Extrait du [programme du cycle des approfondissements, BOEN n°11 du 26 novembre 2015](#).

Pourquoi enseigner la question de l'aménagement du territoire en classe de Troisième ?

Ce thème est le seul du programme à être posé sous la forme d'une question et à laquelle la démonstration doit répondre. Il doit conduire le professeur et les élèves à réfléchir et à s'interroger sur les finalités et les modalités de l'**aménagement du territoire**, non pas pris dans le sens de grands travaux publics mais dans un **sens plus vaste** de l'ensemble des actions et/ou des politiques publiques mises en œuvre pour développer le territoire et réduire les inégalités entre les territoires, métropolitains mais aussi ultra-marins.

Le sous-thème 1 porte spécifiquement sur cet objectif de justice territoriale. Ce but n'est pas toujours compatible avec l'autre grand objectif de l'aménagement du territoire qui est d'en améliorer l'efficacité économique, ce qui peut être abordé à travers le sous-thème 2.

Problématique : dans quelle mesure les politiques publiques d'aménagement peuvent-elles réduire les inégalités entre territoires ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que les territoires, comme les individus, ne sont pas égaux face à la mondialisation et à la mise en concurrence ;
- que les politiques publiques d'aménagement tentent de **réduire les inégalités entre territoires et de renforcer les atouts de chacun** ;
- comment les démarches de la géographie d'aujourd'hui – comme la **prospective** – permettent de comprendre les territoires et donnent des moyens d'action.

Ce thème est l'occasion de travailler plusieurs compétences du programme et d'investir particulièrement celles qui permettent de comprendre et de participer à un débat citoyen : **coopérer et mutualiser**, organiser son travail en groupe, argumenter pour défendre ses choix, **s'informer** dans le monde du numérique, **raisonner**, justifier une démarche et des choix effectués et **pratiquer différents langages**, notamment celui de la cartographie.

Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- **Au cycle 3**, les élèves ont découvert les **outils** du géographe (cartes, photographies, SIG...), la question des **inégalités** entre les habitants du monde, et les préoccupations actuelles du « **mieux habiter** » en ville. Ils ont aussi étudié un écoquartier en CM2. En 5^e et en 4^e, les élèves se sont familiarisés avec des **situations de disparité et d'inégalité géographiques** entre des territoires du monde : continents, États, régions, villes.
- **La classe de 3^e** est l'occasion d'appliquer au territoire français, ultramarin inclus, cette notion d'inégalité, à travers les réponses qui y sont données.
- **Au lycée général, technologique et professionnel**, l'aménagement de la France et les territoires français ultra-marins sont abordés en classe de première.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Ce thème permet d'aborder les trois questions majeures suivantes, dans des termes qui ne sont évidemment pas ceux dans lesquels on les posera en classe.

- Les **disparités** et les **inégalités** au sein du territoire national s'accroissent à différentes échelles sous l'effet de **dynamiques internes et externes**. Le poids et l'attraction de certaines régions et des **métropoles**, mais également de certaines **interfaces**, littorales ou frontalières, sont renforcés. À plus grande échelle, certains **quartiers urbains**, en métropole et outre-mer, ne profitent pas de la métropolisation, de même que des **espaces ruraux** en voie de « désertification ». Toutefois, selon l'échelle choisie et l'indicateur mobilisé, apparaissent des nuances. Par exemple, les inégalités inter-régionales de revenu moyen par habitant se sont fortement réduites en quelques décennies, mais connaissent parfois une forte augmentation aux échelles plus fines.
- L'un des enjeux repose sur la capacité à faire saisir que l'aménagement du territoire renvoie à un **objectif d'équité** entre les personnes et entre les territoires, une notion très vaste qui inclut par exemple la **politique de la ville** ou l'accès aux **transports** ou aux **services**. L'aménagement n'est donc pas seulement la construction de nouvelles infrastructures mais aussi le fait de repenser les liens — existants et futurs — entre le pouvoir central, les territoires locaux, et les citoyens. Cet impératif peut d'ailleurs être contradictoire avec celui de la **compétitivité des territoires**, qui se heurte souvent au principe d'équité et de réduction des inégalités. Cette relation prend une dimension particulière dans les territoires ultra-marins où des contraintes, comme la distance et l'insularité, s'ajoutent aux inégalités.
- Les **grandes structures** du territoire national et les logiques qui président à leurs évolutions constituent une question centrale. Les **politiques d'aménagement**, dans le cadre d'un État républicain, et de **rééquilibrage**, dans le cadre de l'Union européenne, ont façonné le territoire et ont contribué à en renforcer la cohérence, mais sans réduire complètement les inégalités, ni effacer les disparités ou les originalités des territoires, qui sont aussi des atouts. **Les territoires ultra-marins** illustrent bien cette différence entre intégration à la nation, développement économique par rapport à l'environnement régional et spécificités locales.

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

Sous-thème 1 : Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles

L'étude de cas d'un aménagement permet aux élèves de comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire. Si l'échelle locale est possible, ce thème implique d'étudier la **région**, à la fois comme acteur et comme repère spatial. Avec le cas d'aménagement choisi, existant ou projeté, il s'agit de répondre à plusieurs questions : le **pourquoi** permet d'aborder le diagnostic des problèmes mais aussi la **prospectivité** : l'aménagement répond aussi à des besoins futurs présumés. Le **qui** et le **comment** mettent en valeur les acteurs – de l'Union européenne à l'échelle locale – et leurs outils (notamment le financement). On peut aussi réfléchir à la durée (**pour quand ?**). Le choix peut se porter sur :

- les **transports** (port, aéroport, autoroute, LGV) ;
- l'**équipement public** (sportif, scolaire, hospitalier) ;
- la mise en œuvre des politiques urbaines (requalification d'une friche, aide aux quartiers dits sensibles, nouveau quartier, aménagement culturel, récréatif ou sportif) ou bien de **revitalisation rurale** (un projet du programme européen Leader, un parc de loisirs) ;
- un aménagement lié à la **gestion de l'environnement** (parc naturel, classement d'un site...).

L'étude de l'aménagement existant ou projeté, dans le territoire de proximité des élèves ou à l'échelle régionale, se prête particulièrement à la conduite d'une **démarche de prospective territoriale**. En effet, ce thème, qui ne comporte volontairement que deux sous-thèmes, permet de dégager du temps afin de déployer ces nouvelles démarches innovantes avec les élèves.

À partir d'une problématique spécifique, cette démarche peut s'attacher à un travail d'enquête, associant terrain et travail sur des documents de référence et des projets existants, visant à élaborer un diagnostic territorial. Cette première phase peut aboutir à l'écriture de **scénarios prospectifs** relatifs à l'aménagement choisi. Ce peut être l'occasion de rencontrer des **acteurs publics ou privés** de l'aménagement. La démarche s'organise autour de **réalisations concrètes des élèves** : écritures de scénarios, récits prospectifs sur les futurs possibles du territoire, élaboration de posters, croquis et schémas, de cartes... et une participation des élèves à des débats, dans la classe ou hors de la classe.

La **mise en perspective** permet d'aborder, en relation avec le thème 1, les inégalités et disparités au sein du territoire national et de faire comprendre les grands axes structurants du territoire français. Elle peut passer par le thème abordé dans l'étude de cas (la santé, les transports, la précarité, l'environnement) en replaçant l'aménagement étudié à d'autres échelles.

Un **croquis** de l'organisation du territoire national met en évidence ces grands traits structurants : la centralité parisienne et l'influence des grandes métropoles, l'attrait des façades maritimes, l'organisation des réseaux de transports, les inégalités des dynamismes régionaux... sont des éléments possibles. La présence des territoires ultra-marins sur le fond de carte permet d'introduire l'objet du second sous-thème.

Sous-thème 2 : Les territoires ultra-marins français, une problématique spécifique

Les territoires ultra-marins partagent plusieurs **traits communs, compris dans la problématique spécifique du lien à la métropole**, par-delà leurs situations à l'échelle du monde, leurs identités et leurs caractéristiques propres. La distance et la discontinuité avec la métropole, l'insularité et l'exiguïté des îles face à l'immensité guyanaise, l'adaptation à la tropicalité des milieux, les fragilités socio-économiques, l'attachement à la République sont des caractères communs qui s'illustrent par des **exemples précis**, en se gardant de tout généralisme. Le sous-thème est également une occasion privilégiée de travailler sur les notions de **risque** et de **développement durable**, déjà connues des élèves et centrales dans l'aménagement des territoires ultra-marins.

Pour traiter ce sous-thème, le programme induit le choix d'une **démarche déductive**, à partir de constats faits aux échelles mondiale, continentale ou régionale, illustrés par quelques exemples.

Celle-ci se fonde sur la lecture et l'analyse de quelques **cartes** à différentes échelles afin de caractériser la situation des territoires ultra-marins. Territoires pleinement français et communautaires, ils sont répartis sur le globe à des milliers de kilomètres de Paris, comme le montre un **planisphère** des territoires ultra-marins français non limité aux seuls DROM. Des **exemples concrets** de trajets réalisés par certains ultra-marins pour se rendre en métropole, pour des raisons professionnelles ou personnelles, permettent de rendre compte des contraintes liées à la distance ou aux coûts de déplacement.

Les cartes à l'**échelle infra-continentale** font apparaître les territoires ultra-marins dans leur **environnement régional** : ils sont des **îlots de développement** attractifs pour la population de leurs voisins : Suriname et Brésil pour la Guyane, Antilles pour la Guadeloupe et la Martinique, Comores pour Mayotte, Vanuatu pour la Nouvelle-Calédonie.

De nombreux **exemples concrets** d'aménagements peuvent illustrer cette **difficile insertion** régionale, comme l'inauguration retardée du pont Guyane-Brézil sur l'Oyapock, ou la concurrence touristique entre la Réunion et l'île Maurice voisine.

Un **exemple d'aménagement ultramarin** est nécessaire pour montrer que sa mise en place correspond à une **volonté de réduire des déséquilibres ou des désavantages**, liés aux spécificités évoquées plus haut. Dans l'exemple de la route littorale de la Réunion, qui fait débat, il s'agit de contourner la contrainte du relief et de l'insularité par un grand projet routier. Ce type d'exemple illustre aussi l'articulation et parfois l'opposition entre aménagement et développement durable, sur des territoires à risque. Les projets d'aménagement et de développement du nord de la Nouvelle Calédonie constituent un autre exemple possible.

Il n'est pas souhaitable d'entreprendre une étude de cas d'un DROM, en revanche faire construire par les élèves un **schéma** simple exprimant les spécificités de ces territoires est parfaitement envisageable. En outre le programme ne se limite pas exclusivement aux départements et régions d'outre-mer et il est possible, sans entrer dans le détail des statuts administratifs, d'évoquer les collectivités de Polynésie ou la Nouvelle-Calédonie.

Principaux repères spatiaux à construire

- La (nouvelle) région administrative du collège ;
- les 13 régions métropolitaines ;
- les axes de transport ;
- les grands traits de l'organisation du territoire national ;
- les territoires ultra-marins parmi lesquels les 5 DROM.

Quelles sont les contributions du thème aux parcours et aux enseignements pratiques interdisciplinaires ?

Le thème peut s'articuler avec les matières scientifiques dans un EPI « **Transition écologique et développement durable** », sur les questions d'aménagement et d'environnement.

Un EPI « **Langues et cultures étrangères** » est également possible avec les Langues vivantes, notamment l'espagnol et l'anglais, autour des territoires ultra-marins dans leur environnement régional.

Le thème peut prendre place au sein du **parcours citoyen** en lien avec l'enseignement moral et civique (débat démocratiques, égalité des chances) et du **parcours Avenir** (métiers de l'aménagement) ou bien encore dans le **parcours Santé** (égalité devant l'accès aux soins).

Quels sont les écueils à éviter ?

- Faire l'historique de l'aménagement en France et de la politique de la ville, et multiplier les sigles.
- Étudier l'exemple régional d'aménagement choisi sans le situer dans la perspective de la réduction des inégalités (entre territoires ou entre citoyens), et consacrer trop de temps à l'exemple régional en négligeant l'étude du territoire national.
- Étudier les territoires ultra-marins sans les relier au thème principal, qui concerne les aménagements visant à réduire les inégalités.